



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE
S

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°84-2018-069

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2018

Sommaire

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes
84-2018-06-08-002 - Arrêté n° 18 - 207 du 8 juin 2018 portant autorisation de
transformation du groupement d'intérêt public "Réseau espace santé-cancer Rhône-Alpes"
en association. (2 pages)



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Lyon, le 8 juin 2018

A R R E T E n° 18 - 207

portant autorisation de transformation du groupement d'intérêt public
"Réseau espace santé-cancer Rhône-Alpes" en association

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES
PREFET DU RHONE

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son article 101 ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public "Réseau espace santé-cancer Rhône-Alpes" adoptée le 15 septembre 2009 et ses avenants ultérieurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°17 – 478 du 21 novembre 2017 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public " Réseau espace santé-cancer Rhône-Alpes "

VU le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du groupement d'intérêt public «Réseau espace santé-cancer Rhône-Alpes" du 5 avril 2018 approuvant à l'unanimité la transformation du GIP en association loi 1901 et les statuts de l'association " Réseau régional de cancérologie Auvergne-Rhône-Alpes ";

VU le récépissé de déclaration de création de l'association « Réseau régional de cancérologie Auvergne Rhône Alpes » de la Préfecture du Rhône, du 24 avril 2018 et le témoin de parution de la déclaration au Journal Officiel des Associations, du 28 avril 2018 ;

VU la demande du 1^{er} juin 2018 du Président de l'association « Réseau régional de cancérologie Auvergne Rhône Alpes », tendant à l'approbation de la transformation du groupement d'intérêt public "Réseau espace santé-cancer Rhône-Alpes" en association ;

SUR proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le groupement d'intérêt public "Réseau espace santé-cancer Rhône-Alpes" est autorisé à se transformer en association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. Cette transformation est effective depuis la décision de l'Assemblée Générale du groupement en date du 5 avril 2018 de transformer le groupement d'intérêt public "Réseau espace santé-cancer Rhône-Alpes" en une association dénommée " Réseau régional de cancérologie Auvergne-Rhône-Alpes ".

Article 2 : La transformation du groupement d'intérêt public en association n'entraîne ni dissolution ni création d'une personne morale nouvelle.

L'intégralité des actifs et des passifs du groupement d'intérêt public "Réseau espace santé-cancer Rhône-Alpes" sont transférés à l'association "Réseau régional de cancérologie Auvergne Rhône Alpes" reprenant son activité qui est subrogée dans ses droits et obligations.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône,

Signé : Stéphane BOUILLON